

**BUDGET 2023**  
**UN EXERCICE RÊCHE ET DIFFICILE**  
**UNE DÉCISION RIGOUREUSE, RESPONSABLE**

Sainte-Anne-des-Lacs, 3 février 2023 - À la suite de l'examen rigoureux des revenus et des besoins de la Municipalité, dans un contexte sans précédent, le conseil municipal ne peut faire autrement que d'adopter un budget difficile, voire choquant, marqué par une augmentation d'exception du taux de la taxe de 17.1%.

Le processus budgétaire complété récemment a nécessité plusieurs mois de travail et de collaboration entre les élus et les directeurs des différents services. Plusieurs rencontres ont eu lieu, afin de bien comprendre tous les tenants et les aboutissants du dossier, avant d'adopter ce budget difficile et responsable. Il a également fait l'objet d'échanges avec les citoyens.nes préalablement à son adoption. Ce budget permettra de se donner les moyens de revoir la vision moyen terme et long terme de la situation financière de la municipalité.

**Contexte dévastateur**

Ayant en main toutes les informations essentielles, le conseil a été confronté à un contexte hors-norme, exigeant des analyses menant à une décision qui marquera ce dernier, les citoyens.nes et le développement de la municipalité.

**1) Des responsabilités à assumer :**

- À la suite d'un retard important à se conformer à certaines lois<sup>1</sup> et autres responsabilités municipales;
- À la suite d'un déficit d'entretien et du maintien des actifs (p. ex. : les bâtiments);

→ Responsabilités pour lesquelles le présent conseil ne peut plus se défilier.

**2) Des décisions historiques :**

- Ste-Anne-des-Lacs est une municipalité de villégiature, accueillant dorénavant des citoyens.nes permanents.es, sans aucune industrie ni développement commercial;
- des revenus de fonctionnement basés à 80% sur les taxes foncières alors que le reste du Québec se situe à 53%;

→ Obligeant le présent conseil à devoir gérer sans réelle marge de manœuvre financière.

---

<sup>1</sup> Notamment les Lois sur la sécurité des barrages, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les ingénieurs.

### 3) La pandémie et ses impacts :

- L'inflation à près de 7%;
  - Les taux d'intérêt en hausse.
- Amenant du côté des citoyens.nes une diminution marquée de la vente/achat de maisons, impactant directement à la baisse les revenus.
- Amenant au niveau de la municipalité une hausse importante des frais usuels, tel l'essence et les frais relatifs aux taux d'intérêt.

### Un budget difficile et responsable

Le conseil a donc dû jongler avec une stagnation, voire une baisse de revenus et des dépenses incompressibles ou imprévues.

Au chapitre des dépenses incompressibles ou sur lesquelles le conseil n'a aucun contrôle, il faut nommer :

- L'augmentation du cout du déneigement de 15%;
- L'augmentation de la quote-part de la MRC et du Centre sportif de près de 9%;
- L'augmentation de la contribution à la Sûreté du Québec de 6 %;
- L'augmentation essence et diésel de 19,000\$;
- Rattrapage et augmentation salariale de conformité de 190,000\$;
- L'augmentation du financement de la dette de près de 200,000\$.

Au chapitre des revenus sur lesquels le conseil n'a aucune prise, nommons :

- Perte de 42% en droits de mutation;
- Courte augmentation de 2% des revenus autres que ceux des droits de mutation.

Devant cette situation, des coupures, des diminutions ou des reports, ont été faites à tous les niveaux :

- Fêtes citoyennes annulées ou réduites;
- Réduction de personnel;
- Formation permanente annulée pour les élus.es et employés.es;
- Diminution de certains travaux publics (sans incidence de sécurité);
- Arrêts de projets;
- Refonte complète du plan triennal des immobilisations en priorisant la sécurité et le maintien des actifs;
- Aucune hausse de salaire des élus.es.

### Engagements du Conseil

D'abord préoccupé par une gestion plus rigoureuse, le Conseil a ainsi privilégié une nouvelle administration riche d'une expérience municipale diversifiée. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs vit un moment charnière de son histoire et le conseil doit assumer sa mission municipale en étant soutenu plus adéquatement au niveau de la santé financière et du respect des obligations de la municipalité.

« Soyez assuré que tout a été fait afin de réduire au maximum la hausse exceptionnelle du taux de taxe de cette année, sans couper dans les services aux citoyens. Nous sommes conscients des efforts demandés à nos citoyens, mais en tant qu'administrateurs transparents et rigoureux, nous nous devons d'agir en ayant une vision à long terme, non seulement pour notre futur, mais aussi pour celui des prochaines générations. » a indiqué Mme Catherine Hamé-Mulcair, mairesse.

Lors de la séance du 30 janvier dernier, la mairesse a précisé : « Connaissant l'impact de cette hausse sur le portefeuille des citoyens.nes, le conseil dans la limite de ses pouvoirs a aussi décidé d'étaler sur six versements la facture de chacun. »

Finalement, c'est avec lucidité que Mme Catherine Hamé-Mulcair en s'adressant aux membres du conseil et aux citoyens.nes a souhaité dire :

« Malgré cette hausse, nous devons entamer cette nouvelle année avec une grande volonté et une détermination sans précédent. Ceci nous permettra de préparer le futur plus adéquatement, afin de répondre aux attentes des citoyens.nes qui ont choisi une qualité d'environnement et de mode de vie exceptionnel et naturel. » Catherine Hamé-Mulcair, mairesse.

Note : La hausse se situant à 17.1%, le compte de taxes augmentera de 382.84\$ pour une maison de 350 000\$, et la taxe d'ordure résidentielle passera de 245\$ à 250\$ par logement.

Consultez les séances et les tableaux explicatifs sur le budget 2023 [en cliquant ici](#).

- 30 -

Source : Jessica Perron  
Agente aux communications  
450.224.2675 poste 302  
[jperron@sadl.qc.ca](mailto:jperron@sadl.qc.ca)